

SCP FERRAN
Michel D.E.S. Droit Privé
Marie-Line Ingénieur E.N.S.C.T.
HUISSIERS de JUSTICE
18 rue Tripière
31000 TOULOUSE
(angle 1 rue St Rome)

SOMMATION INTERPELLATIVE

L'an DEUX MIL NEUF et le **VINGT SEPT OCTOBRE**

A la requête de Monsieur LABORIE André, 2 rue de la Forge, 31 SAINT ORENS et encore Poste Restante de SAINT ORENS (31), à la suite de son expulsion le 27.3.2008, de nationalité française, né le 20.5.1956 à TOULOUSE

Elisant domicile en Notre Etude

Nous, **SCP FERRAN Michel & Marie-Line, HUISSIERS de JUSTICE, 18 rue Tripière (angle 1 rue Saint Rome) TOULOUSE**

Avons à :

ORDRE DES AVOCATS, 13 rue des Fleurs, 31 TOULOUSE

Où étant et parlant à : **M^{me} BÉELAERTS Corinne comptable**

1^o) DIT et RAPPELE

Que, sur Sommation interpellative du 20.1.09 (ci-jointe), il a indiqué que :

« Le 12.4.2007, a été consigné la somme de 260 000 € outre les intérêts de retard. »

2^o) fait SOMMATION

De, SUR LE CHAMP, **INDIQUER à Nous Huissier de Justice soussigné** :

1^o) si la somme précitée et les intérêts de retard ont été distribués :

Si oui : a - nom du bénéficiaire

b - montant distribué

c - date et mode de versement en Nous remettant **copie du relevé de compte informatique LABORIE/BABILE**

Ce à quoi il Nous a été répondu :

« Le 19.1.09 a été distribuée la somme de 271 451,76 € par chèque Banque Courtois. »

Bénéficiaires : a - CANCAVA 6 303,91

b - CORNERZ BANK 246 156,45

c - Mr MUSQUI 3 752,36

d - Mr BOURRASSET 507,00

e - Mr FRANCEZ 2 834,43

f - Société Générale 11 899,01

COUT

Art.6 46.20

SCT 6.52

TVA 10.33

Taxe 9.15

Poste 0.90

73.10

2^o parage 12,80

TVA 3,51

88,41

Le relevé de compte informatique est détenue par la Banque Courtois (CARPA - Affaire 5046)

SOUS TOUTES RESERVES

DONT ACTE, duquel Nous avons laissé copie comme dessus

Un Cachet : Ordre des Avocats

du Barreau de Toulouse

Maison de l'Avocat

13 rue des Fleurs - Toulouse

Signé : BÉELAERTS

